

TRAVAIL – EMPLOI – FORMATION

Contrôle Financement Fonds social européen

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

Délégation générale à l'emploi
et à la formation professionnelle

Sous-direction du Fonds social européen

Mission méthodes et appui

Instruction DGEFP n° 2012-13 du 4 juillet 2012 relative au plan de reprise du contrôle de service fait et au financement des opérations de l'AFPA cofinancées par le Fonds social européen au titre du programme opérationnel national de l'objectif Compétitivité régionale et emploi (rectificatif)

NOR : ETS122888Z

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Pièces jointes :

- Corrections apportées à la fiche technique n° 1 « Modalités et calendrier de reprise de CSF des opérations AFPA » ;
- Corrections apportées à la fiche technique n° 2 « Retraitement du bilan d'exécution à la charge de l'AFPA » ;
- Corrections apportées à la fiche technique n° 3 « Réalisation des CSF AFPA – Mode d'emploi ».

*La déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle à Messieurs les préfets de région ;
Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE).*

L'instruction citée en objet fixe les modalités de reprise des contrôles de service fait des opérations portées par l'Association de formation professionnelle des adultes (AFPA) cofinancées au titre du programme opérationnel FSE de l'objectif « Compétitivité régionale et emploi », dans le cadre fixé par la note DGEFP n° 127 du 26 mars 2012.

Elle détermine également les règles applicables au conventionnement des opérations non comprises dans le périmètre du plan de reprise des contrôles de service fait, au suivi et au contrôle des opérations en cours ou à venir, lorsque les postes de dépenses de ces opérations sont calculés sur la base de cette méthode.

Cette instruction est modifiée, de manière à intégrer des éléments d'analyse qui sont apparus nécessaires au traitement des dossiers concernés.

Les modifications apportées portent, en premier lieu, sur la détermination du périmètre des dépenses directes de fonctionnement de l'AFPA.

Vous trouverez également à disposition les montants retenus pour la répartition comptable des résultats de l'AFPA au titre des tranches 2007 et 2008, qui permettent le calcul des dépenses indirectes de fonctionnement.

Pour les tranches suivantes, il vous appartient de procéder au contrôle de service fait des dépenses concernées sur la base des pièces comptables disponibles, selon les modalités d'échantillonnage fixées dans l'instruction.

À cet effet, vous pourrez prendre appui sur les résultats comptables de l'AFPA pour les années 2009 et 2010 joints en complément.

L'ensemble des corrections et ajouts apportés à chacune des trois fiches techniques de l'instruction sont présentés en pièces jointes.

Ces nouveaux éléments entrent en vigueur, à compter de la date de publication du présent rectificatif, en lieu et place des précédentes dispositions.

Je vous remercie de bien vouloir assurer la diffusion du présent rectificatif auprès de l'ensemble des partenaires associés à la mise en œuvre des crédits FSE dans votre région.

Fait le 5 décembre 2012.

Pour la déléguée générale à l'emploi
et à la formation professionnelle et par délégation :

*La sous-directrice
du Fonds social européen,*

C. VAILLANT

CORRECTIONS APPORTÉES À LA FICHE TECHNIQUE N° 1

MODALITÉS ET CALENDRIER DE REPRISE DE CSF DES OPÉRATIONS AFPA

Le schéma décisionnel est modifié comme suit.

	QUOI	QUI	QUAND
⇒	CONSTATS D'IRREGULARITE	MISSION ORGANISATION DES CONTRÔLES (DGEFP/MOC)	Rapport de contrôle 2011
⇒	ELABORATION DU PLAN DE REPRISE	DGEFP/SDFSE	04/07/2012
⇒	MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE REPRISE	AGD/OI	Avant le 31/12/2012
⇒	COMPTE-RENDU D'EXECUTION selon modèle transmis par la DGEFP ¹	AGD	Avant le 31/12/2012
⇒	VALIDATION DES CONCLUSIONS DES REPRISES DES DOSSIERS INDIVIDUELS	DRFIP	Au fil de l'eau, l'objectif est de réintégrer les dépenses sécurisées au plus tôt

(1) Accessible sur l'extranet FSE (<http://extranet.fse.gouv.fr>), chemin d'accès : gestionnaire de programmes/audit et contrôles/suivi plans de reprise/dossiers AFPA.

CORRECTIONS APPORTÉES À LA FICHE TECHNIQUE N° 2

RETRAITEMENT DU BILAN D'EXÉCUTION À LA CHARGE DE L'AFPA

I. – RETRAITEMENT DES DÉPENSES DIRECTES DE PERSONNEL

L'introduction du point 1 de la fiche technique n° 2 est modifiée comme suit.

Le croisement des bases entre elles ne permet de retracer qu'une partie des dépenses déclarées.

La base GTA ne présente que le volume global de jours travaillés par l'ensemble des intervenants AFPA au titre des actions réalisées et la base OSIA quant à elle, ne mentionne pas le nom des agents AFPA.

Il est donc toujours nécessaire, quel que soit le domaine d'activité cofinancé, d'analyser les feuilles de présence et les feuilles de temps signées pour déterminer le nombre de journées réelles travaillées par le personnel AFPA au titre de l'opération conventionnée.

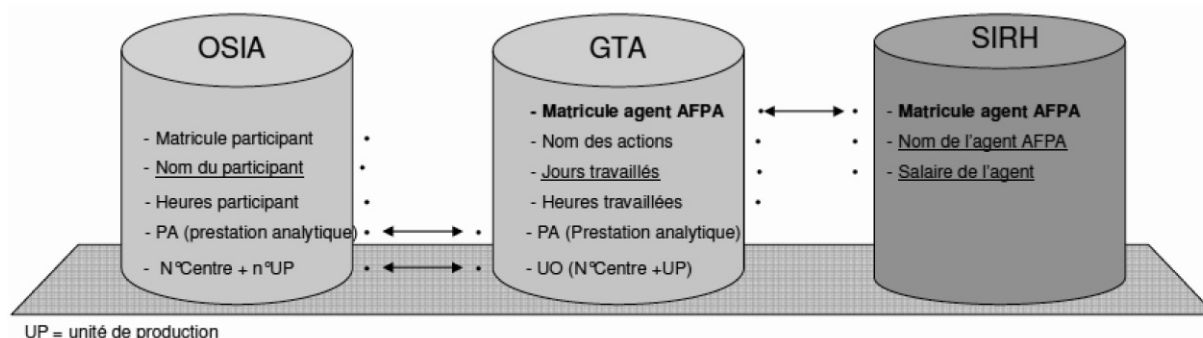
En lieu et place des feuilles de présence et feuilles de temps signées, il sera possible de présenter en tant que pièce justificative une extraction nominative de la base GTA permettant de rendre compte de l'activité mensuelle de l'agent, sur la période de réalisation de l'action, datée et signée par son supérieur hiérarchique.

Les informations contenues dans cette extraction pourront être vérifiées par recoupement avec les feuilles de temps et feuilles de présence signées disponibles.

En cas d'écart, il conviendra de retenir les données résultant de l'examen des feuilles de temps et feuilles de présence signées.

Il est par ailleurs nécessaire pour les opérations de formation, de certification, d'accompagnement et d'orientation de croiser ces informations avec les feuilles d'émargement justifiant le nombre d'heures des participants éligibles pour valider les montants déclarés.

Relation entre les systèmes d'information



Le point 1 est inchangé.

Le point 2 est modifié comme suit.

2. Actions individuelles relevant des domaines d'activités de formation (1), de certification, d'accompagnement et d'orientation

Pour les tranches d'exécution 2009 et suivantes, il convient de retraiter le tableau II-1 du bilan d'exécution (Dépenses directes de personnel) de manière à faire apparaître la liste nominative des intervenants impliqués directement dans la réalisation d'actions cofinancées.

Pour le traitement des tranches d'exécution 2007 et 2008 il est possible de justifier les dépenses directes de personnel *via* un coût moyen par GRN (regroupement des formateurs intervenant dans un même domaine de spécialité sur un site déterminé, tel que saisie dans GTA).

Pour obtenir la dépense de personnel justifiée au titre de GTA, pour chaque action identifiée, il conviendra de suivre les trois étapes suivantes :

Le descriptif des trois étapes est inchangé.

Le point 3 est inchangé.

II. – RETRAITEMENT DES DÉPENSES DIRECTES DE FONCTIONNEMENT

Le point II est modifié comme suit.

Les dépenses directes de fonctionnement issues de la comptabilité générale sont réparties en comptabilité analytique et présentées par ligne budgétaire (détaillées par compte).

Les dépenses directes de fonctionnement éligibles intègrent :

- les frais directs ;

(1) Attention, il s'agit ici des actions de formation pour lesquelles l'ensemble des participants est considéré comme éligible. Le cas d'une action réunissant des publics différents et pour partie inéligibles est traité au point 3.

– les frais communs aux actions (1).

Les frais directs sont constitués de dépenses entièrement rattachables de par leur nature et à leur objet à l'opération cofinancée.

Les frais communs aux actions

Les frais communs des actions sont constitués d'un ensemble de charges imputables à l'action réalisée dans un atelier du même établissement, et donnant lieu à une répartition entre plusieurs actions de domaine d'activités différents.

À titre d'exemple, l'achat d'un sac de ciment affecté à une formation de maçonnerie pourra être imputé sur l'action « formation présente maçonnerie » et sur l'action « certification maçonnerie ».

Pour obtenir le montant des dépenses directes de fonctionnement, il conviendra de procéder en deux étapes :

Étape 1. Retraitement des dépenses directes de fonctionnement :

Seuls les frais directs et les frais communs aux actions sont retenus au titre des dépenses directes de fonctionnement si le lien avec l'opération est justifié.

Les catégories de dépenses directes éligibles à une participation FSE sont présentées dans le tableau ci-dessous :

TABLEAU DU BILAN	POSTE DE DÉPENSES DIRECTES	CATÉGORIES
L1	Dépenses directes de personnel	
L2	Dépenses de fonctionnement directement rattachables à l'opération	Achats de biens et fournitures non amortissables Dotations aux amortissements Locations de locaux et matériel Frais de déplacement, de restauration et hébergement (hors participants) Frais de publication et communication Frais postaux et de télécommunication
L3	Prestations externes directement liées à l'opération	
L4	Dépenses directes liées aux participants à l'opération	Salaires et indemnités de stage Frais de déplacement, restauration et hébergement
L6	Dépenses en nature	Apports en nature Dépenses acquittées par des organismes tiers

Le descriptif des étapes 2 et 3 est inchangé.

III. – RETRAITEMENT DES DÉPENSES INDIRECTES

Le descriptif de l'étape 1 du point III est modifié comme suit.

Étape 1. Sélection des dépenses indirectes de fonctionnement éligibles

Seules les catégories de dépenses indirectes présentées dans le tableau ci-dessous sont éligibles à une participation FSE.

TABLEAU DU BILAN	POSTE DE DÉPENSES	OBSERVATIONS
L5	Dépenses indirectes de fonctionnement	Dépenses de personnel (1) Achats (2) Prestations de services, honoraires Matériels, équipements, travaux Publications, communication Locations, entretien Frais postaux et de télécommunication (3) Impôts et taxes (4) Dotations aux amortissements et aux provisions (5)
<p>(1) Seules les primes conventionnelles inscrites dans les comptes 6413 « Primes et gratifications » et 6414 « Indemnités et avantages divers » sont éligibles. Toute autre prime et indemnité exceptionnelle perçue par le salarié non rattachable au temps travaillé (GPEECC et primes de départ/indemnités de rupture) est à écarter de l'assiette de financement de l'opération.</p> <p>(2) Sauf 603 « Variations des stocks » (inéligible).</p> <p>(3) Sauf dans les cas où le lien direct avec l'opération est démontré (*).</p> <p>(4) Sauf 631 et 633 « Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations » qui relèvent de la catégorie « Charges de personnel ».</p> <p>(5) Sauf lorsque des aides ont été perçues pour la création ou l'acquisition d'une immobilisation amortissable.</p> <p>Dépenses potentiellement inéligibles, à déduire de l'assiette de calcul des coûts indirects :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les dépenses déjà prises en compte dans le cadre d'une autre opération ; – les dépenses déjà valorisées en dépenses directes ; – les frais de déplacements et missions (624 et 625) et les frais de publication et communication (618500, 623) ; – les autres charges (65) et les charges exceptionnelles (67) ; – les dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et engagements (comptes 68, à l'exception du compte 6811 « Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles »). <p>(*) Dans ce cas, la dépense est comptabilisée en tant que dépense directe (par exemple, une ligne téléphonique dédiée à l'opération).</p>		

(1) Les frais communs aux actions correspondent pour l'AFPA aux frais communs de prestation analytique (FCPA).

Ainsi, il convient d'écarter de l'assiette des dépenses indirectes de fonctionnement, les dépenses inéligibles par nature (1) et les dépenses non rattachables à l'opération (2).

Les dépenses indirectes sans lien direct avec l'activité cofinancée doivent être retirées de l'assiette des dépenses indirectes (voir annexe IV, répartition du résultat comptable de l'AFPA, colonne E : dépenses inéligibles au FSE).

Exemple :

Les dépenses de déplacement doivent être écartées des dépenses indirectes de fonctionnement.

Les autres dispositions de la fiche technique n° 2 sont inchangées.

L'annexe I de la fiche technique n° 2 est complétée comme suit.

(1) Décret n° 2011-92 du 21 janvier 2011 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes cofinancés par les fonds structurels pour la période 2007-2013.

(2) Les charges de sujétions n'ont pas été retenues dans le cadre du contrôle d'opérations réalisées en 2011 sur les dossiers AFPA. En revanche, les dépenses d'assurance retraite annuelle ont été réintégrées.

ANNEXE I

RÉPARTITION DU RÉSULTAT COMPTABLE DE L'AFPA

- Il convient de distinguer deux assiettes :
- une assiette pour les dépenses d'ingénierie, conseil et expertise (total colonne *b* + total des colonnes *d* et *e*, pour la seule ligne « Ingénierie, conseil, expertise ») ;
 - une assiette pour les dépenses de formation et autre activités (total colonne *b* + total des colonnes *d* et *e*, hors la ligne « Ingénierie, conseil, expertise »).

Domaine d'activités	Actions	Codification	Nombre d'occurrences	Dépenses directes		Dépenses indirectes		Dépenses inéligibles au FSE
				Nombre de jour annuel de référence	Montant annuel de référence	Nombre de jours total non répartis à l'AFPA (ST99 dans GTA)	Montant annuel de référence	
Année	2007							
				a	b	c	d	e
Orientation	S2 - Service d'appui à la définition d'un parcours de formation	OR01	1	121 427	42 422 205,81			
	Bilan de Compétence, bilan à mi carrière	OR02	1	7 920	2 604 304,08			
	Evaluation des Compétences et Acquis Professionnels (ECCP et ECAP)	OR03	1	14 119	5 516 368,74			
	Autres actions d'orientation professionnelle	OR04	1	14 371	4 756 087,34			
Formation	FCA orientation	SO01 + SO99	2	34 277				
	Formation présentielle (hors PAE)	FPXX	1 à 56	838 414	388 528 379,66			
	Suivi de la PAE (présence en entreprise)	F01	1	41 367	12 489 464,02			
	FOAD (formation ouverte à distance)	F000	1	13 832	5 920 632,61			
	EAD (enseignement à distance)	F02	1	21 960	9 962 818,39			
	FCA formation	SF01 + SF99	2	44 479				
Certification	Titres et CCP/CCS	CCXX + CPXX	1 à 54	31 058	14 656 484,15			
	Instruction technique dossier VAE (ITV)	C01	1	4 194	1 357 652,57			
	Service d'accompagnement pour la VAE (SAVAE)	C02	1	6 929	2 371 190,02			
	Information et promotion sur la VAE (Prof. des acteurs)	C03	1	3 256	1 587 275,06			
	Préparation à la certification	C04	1	3 028				
	Autres prestations de certification	C05	1	1 244				
Accompagnement	FCA certification	SC01 + SC99	2	7 630				
	S3 - suivi et soutien des bénéficiaires (suivi psycho-pédagogique)	AS3	1	10 540	3 753 699,65			
	S4 - accompagnement vers et dans l'emploi	AS4	1	23 164	8 003 193,48			
	S5 - accompagnement médical	AS5	1	4 670	2 431 567,71			
	S6 - accompagnement socio-éducatif	AS6	1	11 824	3 470 791,49			
	S7 - accompagnement des transitions professionnelles	AS7	1	1 011				
	FCA accompagnement	SA01 + SA99	2	3 832				
Hôtellerie	Hébergement	H01	1	20 161	27 127 472,08			
	Restauration	H02	1	109 452	49 719 566,05			
	FCA hôtellerie	SH01 + SH99	2	5 890				
	Préparation des dossiers	R01	1	17 415	3 403 052,10			
Autres prestations	Établissement de la paie	R02	1	13 625	2 628 080,24			
	NSI	Z01	1	1 546	558 922,00			
	MAD	Z02	1	12 433	4 014 868,10			
	Missions déléguées	Z03	1	6 689	2 025 407,81			
Ingénierie, Conseil, Expertise	Ingénierie du titre	IN01	1	59 603	23 376 659,75			
	Conseil - Expertise (dont audit des centres agréés)	IN02	1	23 987	9 465 374,27			
	Appui au SPE	IN03	1	12 256	4 058 015,76			
	FCA ingénierie	SI01 + SI99	2	1 999				
Total			1 549 804	636 219 342,94	976 586	375 583 008,32	56 252 382,72	
								Dépenses totales de l'afpa
								1 068 064 733,98
								Total jours GTA de l'AFPA
								2 526 390

Année	2008											
	Domaine d'activités	Actions	Codification	Nombre d'occurrences	Nombre de jour annuel de référence	Montant annuel de référence	Dépenses directes	Nombre de jours total non répartis à l'AFPA (\$198 dans GTA)	Dépenses indirectes	Montant annuel de référence	Dépenses inéligibles au FSE	montants annuel de références
					a	b		c		d	e	e
Orientation	S2 - Services d'appui à la définition d'un parcours de formation		OR01	1	120,955	42 310,589,58						
	Bilan de Compétences, bilan à mi-carrière		OR02	1	9,368	3 332,884,10						
	Évaluation des Compétences et Acquis Professionnels (ECCP et ECAP)		OR03	1	9,368	3 524,535,60						
	Autres actions d'orientation professionnelle		OR04	1	17,137	6 042,251,14						
	FCA orientation		SO01 + SO99	2	39,100							
Formation	Formation présentielle (hors PAE)		FPXX	1 à 66	933,293	391 105 727,70						
	Suivi de la PAE (présence en entreprise)		F01	1	37,355	11 870 062,41						
	FOAD (formation ouverte à distance)		FD00	1	13,752	4 593 173,23						
	FOAD (enseignement à distance)		F02	1	18,004	8 096 096,34						
	FCA formation		SF01 + SF99	2	38,844							
	Titres et COPICCS		CCXX + CPXX	1 à 54	33,012	13 562 893,53						
Certification	Instruction technique dossier VAE (ITV)		C01	1	4,760	1 393 281,94						
	Services d'accompagnement pour la VAE (SAVAE)		C02	1	9,622	2 029 937,83						
	Information et promotion sur la VAE (Prof. des acteurs)		C03	1	3,941	1 529 379,08						
	Préparation à la certification		C04	1	132							
	Autres prestations de certification		C05	1	71							
	FCA certification		SC01 + SC99	2	8,737							
Accompagnement	S3 - suivi et soutien des bénéficiaires (suivi psycho-pédagogique)		AS3	1	9,590	3 405 601,77						
	S4 - accompagnement vers et dans l'emploi		AS4	1	21,178	7 778 001,14						
	S5 - accompagnement médical		AS5	1	3,829	2 351 288,04						
	S6 - accompagnement socio-éducatif		AS6	1	12,225	3 851 643,91						
	S7 - accompagnement des transitions professionnelles		AS7	1	1,402							
	FCA accompagnement		SA01 + SA99	2	3,173							
	Hébergement		H01	1	18,743	29 735 654,03						
Hôtellerie	Restauration		H02	1	103,801	51 199 579,08						
	FCA hôtellerie		SH01 + SH99	2	4,757							
	Préparation des dossiers		R01	1	10,754	3 395 916,18						
Autres prestations	Établissement de la paie		R02	1	14,733	3 011 112,23						
	NSI		Z01	1	7,10	289 245,47						
	MAD		Z02	1	12,009	3 831 508,77						
	Missions déléguées		Z03	1	6,169	1 888 652,50						
	Ingénierie du titre		IN01	1	55,575	20 687 643,88						
	Conseil - Expertise (dont audit des centres agréés)		IN02	1	28,024	6 909 211,81						
Ingénierie, Conseil, Expertise	Appui au SPE		IN03	1	11,723	4 023 143,43						
	FCA ingénierie		SI01 + SI99	2	1,781							
			Total	1 509 666	631 799 302,68	828 883		368 249 127,47	57 526 753,93	59 085 234,08		

Dépenses totales de l'alpa
Total jours GTA de l'AFPA

1 057 575 184,08
2 437 549

Année	2009									
	Domaine d'activités	Actions	Codification	Nombre d'occurrences	Dépenses directes		Dépenses indirectes		Dépenses éligibles au FSE	
					Nombre de jour annuel de référence	Montant annuel de référence	Nombre de jours total non repartis à l'AFFPA (ST99 dans GTA)	Montant annuel de référence	Montants annuels de références	
					a	b	c	d	e	
	S2 - Service d'appui à la définition d'un parcours de formation		OR01	1	122 137	44 112 057,78				
	Bilan de Compétences, bilan à mi carrière		OR02	1	16 948	6 047 648,21				
	Evaluation des Compétences et Acquis Professionnels (ECCP et ECAP)		OR03	1	7 885	3 048 992,16				
	Autres actions d'orientation professionnelle		OR04	1	19 914	7 363 520,05				
	FCA orientation		SO01 + SO99	2	40 866					
	Formation présentielle (hors PAE)		FPXX	1 456	870 483	412 811 912,10				
	Suivi de la PAE (présence en entreprise)		F01	1	34 849	12 042 011,31				
	FOAD (formation ouverte à distance)		FD00	1	13 344	4 574 741,27				
	EAD (enseignement à distance)		F02	1	16 897	8 348 921,64				
	FCA formation		SF01 + SF99	2	59 158					
	Titres et CCP/CCS		CCXX + CPXX	1 454	33 550	14 594 085,06				
	Instruction technique dossier VAE (ITV)		C01	1	4 413	1 431 599,25				
	Service d'accompagnement pour la VAE (SAVAE)		C02	1	7 697	2 419 844,74				
	Information et promotion sur la VAE (Prof. des acteurs)		C03	1	4 613	1 639 910,79				
	Préparation à la certification		C04	1						
	Autres prestations de certification		C05	1						
	FCA certification		SC01 + SC99	2	11 343			281 962 148,41	87 698 926,69	
	S3 - suivi et soutien des bénéficiaires (suivi psycho-pédagogique)		AS3	1	9 401	3 298 843,98				
	S4 - accompagnement vers et dans l'emploi		AS4	1	16 721	5 355 426,61				
	S5 - accompagnement médical		AS5	1	1 382	2 021 465,09				
	S6 - accompagnement socio-éducatif		AS6	1	11 220	3 132 018,27				
	S7 - accompagnement des transitions professionnelles		AS7	1	2 319	840 396,97				
	FCA accompagnement		SA01 + SA99	2	4 360					
	Hébergement		H01	1	19 216	28 717 463,65				
	Restauration		H02	1	103 297	51 347 884,73				
	FCA hôtellerie		SH01 + SH99	2	6 248					
	Préparation des dossiers		R01	1	16 557	3 354 649,88				
	Etablissement de la paie		R02	1	13 581	2 850 671,45				
	NSI		Z01	1	432	266 170,53				
	MAD		Z02	1	8 445	3 206 495,19				
	Missions déléguées		Z03	1	5 873	1 634 224,67				
	Ingénierie du titre		IN01	1	52 196	20 850 040,97				
	Conseil - Expertise (dont audit des centres agréés)		IN02	1	25 329	9 857 066,66				
	Appui au SPE		IN03	1	16 680	5 361 058,60				
	FCA ingénierie		SI01 + SI99	2	3 345					
	Total				1 580 698	660 529 124,61	863 878	280 648 363,03	89 011 712,07	

NB- Les montants des dépenses directes et indirectes des tranches 2009 et 2010 ne peuvent être validés dans le cadre du contrôle de service fait qu'après vérification par sondage des pièces comptables disponibles

Dépenses totales de l'afpa	1 040 190 196,71
Total jours GTA de l'AFPA	2 444 576

Année		2010		Dépenses directes		Dépenses indirectes		Dépenses inéligibles au FSE	
Domaine d'activités	Actions	Codification	Nombre d'occurrences	Nombre de jours annuel de référence	Montant annuel de référence	Nombre de jours total non répartis à l'AFFPA (IST99 dans GTA)	Montant annuel de référence	Montants annuels de référence	
				a	b	c	d	e	
Orientation	S2 - Service d'appui à la définition d'un parcours de formation	OR01	1	33 699	12 295 443,30				
	Bilan de Compétence, bilan à mi carrière	OR02	1	9 980	4 279 743,10				
	Evaluation des Compétences et Acquis Professionnels (ECCP et ECAP)	OR03	1	5 813	2 364 167,66				
	Autres actions d'orientation professionnelle	OR04	1	16 144	6 018 664,22				
Formation	FCA orientation	SO01 + SO99	2	16 907					
	Formation présentielle (hors PAE)	FPXX	1 à 56	814 867	408 306 727,32				
	Suivi de la PAE (présence en entreprise)	F01	1	26 164	10 587 275,33				
	FOAD (formation ouverte à distance)	FD00	1	11 008	3 852 317,68				
	EAD (enseignement à distance)	F02	1	11 018	5 568 779,09				
	FCA formation	SF01 + SF99	2	75 413					
	Titres et CCP/CCS	CCXX + CPXX	1 à 54	21 976	14 233 555,33				
	Instruction technique dossier VAE (ITV)	C01	1	3 417	1 112 319,46				
	Service d'accompagnement pour la VAE (SAVAE)	C02	1	6 729	2 131 178,65				
	Information et promotion sur la VAE (Prof. des acteurs)	C03	1	3 955	1 474 613,62				
Certification	Préparation à la certification	C04	1						
	Autres prestations de certification	C05	1						
	FCA certification	SC01 + SC99	2	11 535					
	S3 - suivi et soutien des bénéficiaires (suivi psycho-pédagogique)	AS3	1	3 768	1 168 627,19				
	S4 - accompagnement vers et dans l'emploi	AS4	1	15 881	5 331 851,77				
Accompagnement	S5 - accompagnement médical	AS5	1	807	1 618 437,81				
	S6 - accompagnement socio-éducatif	AS6	1	9 556	2 858 503,95				
	S7 - accompagnement des transitions professionnelles	AS7	1	13 395	3 672 861,77				
	FCA accompagnement	SA01 + SA99	2	4 677					
	Hébergement	H01	1	17 757	28 283 094,08				
	Restauration	H02	1	90 086	47 503 534,14				
	FCA hôtellerie	SH01 + SH99	2	5 817					
Autres prestations	Préparation des dossiers	R01	1	16 472	3 236 695,29				
	Etablissement de la paie	R02	1	11 315	2 339 316,33				
	NSI	Z01	1	126	55 005,39				
	MAD	Z02	1	8 246	3 204 888,03				
	Missions déléguées	Z03	1	4 680	1 433 150,58				
	Ingénierie du titre	IN01	1	45 962	16 626 728,15				
	Conseil - Expertise (dont audit des centres agréés)	IN02	1	18 173	7 337 112,83				
	Appui au SPE	IN03	1	16 651	5 026 201,70				
	FCA ingénierie	SI01 + SI99	2	2 008					
			Total		1 354 003	601 922 794,36	788 510	283 287 363,03	100 570 997,37

NB- Les montants des dépenses directes et indirectes des tranches 2009 et 2010 ne peuvent être validés dans le cadre du contrôle de service fait qu'après vérification par sondage des pièces comptables disponibles

Dépenses totales de l'afpa	985 781 154,76
Total jours GTA de l'AFFPA	2 142 513

CORRECTIONS APPORTÉES À LA FICHE TECHNIQUE N° 3

RÉALISATION DES CSF AFPA – MODE D'EMPLOI

Le point V de la fiche technique n° 3 est modifié comme suit.

V. – DÉPENSES INDIRECTES DE FONCTIONNEMENT

Préambule :

Quatre dossiers AFPA portant sur des actions de formation (tranche 2007 et 2008) et d'ingénierie (tranche 2008) ont fait l'objet d'un contrôle d'opérations en 2011 pour lesquels l'assiette des dépenses indirectes de fonctionnement a été contrôlée.

À ce titre, lorsque l'opération remplit les conditions suivantes, il est demandé au service gestionnaire de ne pas procéder à la vérification des pièces justificatives comptables des dépenses indirectes de fonctionnement :

- les actions portent sur la même période conventionnée (2007 et 2008) ;
- les actions sont issues du même domaine d'activité (ingénierie ou formation).

Lorsqu'une opération est concernée, il est demandé au service gestionnaire d'annexer au rapport de contrôle de service fait une copie du rapport d'exécution du contrôle d'opération réalisé sur la même année et sur le même domaine d'activité.

De même, pour obtenir le montant des dépenses indirectes de fonctionnement d'une opération d'ingénierie conventionnée en 2007, il convient de déduire du montant de référence des dépenses indirectes de formation validé dans le cadre du contrôle d'opération, l'ensemble des dépenses indirectes liées aux actions de formations.

Le service gestionnaire devra s'assurer que les numérateurs et dénominateurs sont justifiés.

Exemple : le service gestionnaire en charge d'une opération réalisée en 2007 ou 2008 et dont l'activité porte sur des actions d'ingénierie et/ou de formation, n'aurait pas à recontrôler les pièces justificatives des dépenses indirectes puisque celles-ci auront déjà été contrôlées dans le cadre d'un contrôle d'opération.

Ce qu'il faut retenir

Les charges indirectes sont calculées à partir des dépenses non fléchées de l'AFPA. Il s'agit de l'ensemble des dépenses rattachées à la codification AFPA - ST 99, correspondant aux activités supports.

Il convient de s'assurer que les montants déclarés à partir des résultats de la comptabilité analytique peuvent être justifiés par l'AFPA.

Les charges indirectes sont retracées au travers des frais communs toutes activités (FCTA) :

- des centres ;
- des régions ;
- des services centraux (siège).

Sur la base des frais communs toutes activités, il convient de ne conserver que les frais communs correspondant aux actions de l'activité cofinancée.

Exemple : pour une action d'ingénierie, il n'est pas possible de trouver des dépenses de formation.

Avant de procéder à l'étape suivante, le service gestionnaire doit s'assurer que les dépenses indirectes de fonctionnement déclarées ont été préalablement réparties par domaine d'activité.

Cf. tableau de l'annexe IV pour les tranches 2007 à 2010.

CSF : mode d'emploi

Il convient de contrôler que :

- les données reportées dans le tableau de l'annexe III (données financières) figurent bien dans les documents comptables transmis par la DR AFPA (source comptabilité analytique) ;
- les données transmises sont nettes de dépenses inéligibles, par nature ou non, rattachables à l'opération ;
- le numérateur correspondant au nombre d'heures déclarées pour les dépenses indirectes est le même que celui déclaré au titre des dépenses de personnel (source GTA) ;
- le dénominateur correspond au nombre d'heures totales travaillées à l'AFPA (source GTA).

Total des charges indirectes de l'AFPA pour la tranche annuelle considérée déduction faite des dépenses inéligibles à une participation du FSE (inéligibilité par nature ou non rattachable à l'opération)	×	Nombre de journées travaillées justifiées au titre de l'opération cofinancée <hr style="width: 100%;"/> Nombre de journées totales travaillées à l'AFPA	=	Dépenses indirectes de fonctionnement de l'opération justifiées
--	---	--	---	---

Le nombre de jours travaillés par les intervenants AFPA est vérifié selon les modalités définies dans les fiches dépenses de personnel :

- le numérateur correspondant au nombre d'heures déclarées pour les dépenses indirectes est le même que celui déclaré au titre des dépenses de personnel (source GTA) ;
- le dénominateur correspond au nombre d'heures totales travaillées sur la période à l'AFPA (source GTA).

Contrôle des pièces justificatives comptables

L'échantillon de pièces comptables à contrôler est sélectionné à partir des fichiers nationaux consolidés (1), relatifs aux dépenses indirectes de fonctionnement de l'opération conventionnée.

Le service gestionnaire contrôle l'éligibilité des pièces comptables justificatives et s'assure que ces pièces ne figurent pas dans la liste des catégories de dépenses inéligibles (tableau ci-dessous).

TABLEAU DU BILAN	POSTE DE DÉPENSES	OBSERVATIONS
L5	Dépenses indirectes de fonctionnement	Dépenses de personnel (1) Achats (2) Prestations de services, honoraires Matériels, équipements, travaux Publications, communication Locations, entretien Frais postaux et de télécommunication (3) Impôts et taxes (4) Dotations aux amortissements et aux provisions (5)
<p>(1) Seules les primes conventionnelles inscrites dans les comptes 6413 « Primes et gratifications » et 6414 « Indemnités et avantages divers » sont éligibles. Toute autre prime et indemnité exceptionnelle perçue par le salarié non rattachable au temps travaillé (GPECC et primes de départ/indemnités de rupture) sont à écarter de l'assiette de financement de l'opération.</p> <p>(2) Sauf 603 « Variations des stocks » (inéligible).</p> <p>(3) Sauf dans les cas où le lien direct avec l'opération est démontré (*).</p> <p>(4) Sauf 631 et 633 « Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations » qui relèvent de la catégorie « Charges de personnel ».</p> <p>(5) Sauf lorsque des aides ont été perçues pour la création ou l'acquisition d'une immobilisation amortissable.</p> <p>Dépenses potentiellement inéligibles, à déduire de l'assiette de calcul des coûts indirects :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les dépenses déjà prises en compte dans le cadre d'une autre opération ; – les dépenses déjà valorisées en dépenses directes ; – les frais de déplacements et missions (624 et 625) et les frais de publication et communication (618500, 623) ; – les autres charges (65) et les charges exceptionnelles (67) ; – les dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et engagements (comptes 68, à l'exception du compte 6811 « Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles »). <p>(*) Dans ce cas, la dépense est comptabilisée en tant que dépense directe (par exemple, une ligne téléphonique dédiée à l'opération).</p>		

Les autres dispositions de la fiche technique n° 3 sont inchangées.

L'annexe IV de la fiche technique n° 3 est complétée comme suit.

(1) Dans le cas de projets régionaux, il est recommandé d'appeler des échantillons de factures de la région concernée afin de s'assurer *in fine* du rattachement de la dépense à l'opération.

ANNEXE IV

RÉPARTITION DU RÉSULTAT COMPTABLE DE L'AFPA

- Il convient de distinguer deux assiettes :
- une assiette pour les dépenses d'ingénierie, conseil et expertise (total colonne *b* + total des colonnes *d* et *e*, pour la seule ligne « Ingénierie, conseil, expertise ») ;
 - une assiette pour les dépenses de formation et autre activités (total colonne *b* + total des colonnes *d* et *e*, hors la ligne « Ingénierie, conseil, expertise »).

Année	2007									
	Domaine d'activités	Actions	Codification	Nombre d'occurrences	Nombre de jour annuel de référence	Dépenses directes	Dépenses indirectes	Dépenses inéligibles au FSE	Montants annuel de références	Dépenses inéligibles au FSE
					a	b	c	d	e	
Orientation	S2 - Service d'appui à la définition d'un parcours de formation		OR01	1	121 427	42 422 205,81				
	Bilan de Compétence, bilan à mi carrière		OR02	1	7 920	2 604 304,08				
	Evaluation des Compétences et Acquis Professionnels (ECCP et ECAP)		OR03	1	14 119	5 516 368,74				
	Autres actions d'orientation professionnelle		OR04	1	14 371	4 756 087,34				
Formation	FCA orientation		S001 + SC99	2	34 277					
	Formation présentielle (hors PAE)		FPXX	1 à 56	636 414	388 528 379,66				
	Suivi de la PAE (présence en entreprise)		F01	1	41 367	12 499 464,02				
	FOAD (formation ouverte à distance)		F00	1	13 832	5 920 632,61				
	EAD (enseignement à distance)		F02	1	21 960	9 962 818,39				
	FCA formation		SF01 + SF99	2	44 479					
	Titres et CCP/CCS		CCXX + CPXX	1 à 54	31 058	14 656 484,15				
	Instruction technique dossier VAE (ITV)		C01	1	4 194	1 357 652,57				
	Service d'accompagnement pour la VAE (SAVAE)		C02	1	6 929	2 371 190,02				
	Certification	Information et promotion sur la VAE (Prof. des acteurs)		C03	1	3 256	1 587 275,06			
Préparation à la certification			C04	1	3 028					
Autres prestations de certification			C05	1	1 244					
FCA certification			SC01 + SC99	2	7 830					
S3 - suivi et soutien des bénéficiaires (suivi psycho-pédagogique)			AS3	1	10 540	3 753 699,65				
S4 - accompagnement vers et dans l'emploi			AS4	1	23 164	8 003 193,48				
S5 - accompagnement médical			AS5	1	4 670	2 431 567,71				
S6 - accompagnement socio-éducatif			AS6	1	11 624	3 470 791,49				
S7 - accompagnement des transitions professionnelles			AS7	1	1 011					
FCA accompagnement			SA01 + SA99	2	3 832					
Hôtellerie	Hébergement		H01	1	20 161	27 127 472,08				
	Restauration		H02	1	109 452	49 719 566,05				
Autres prestations	FCA hôtellerie		SH01 + SH99	2	5 890					
	Préparation des dossiers		R01	1	17 415	3 403 052,10				
	Etablissement de la paie		R02	1	13 625	2 626 080,24				
	NSI		Z01	1	1 548	558 922,00				
	MAD		Z02	1	12 433	4 014 668,10				
Ingénierie, Conseil, Expertise	Missions déléguées		Z03	1	6 689	2 025 407,81				
	Ingénierie du titre		IN01	1	59 603	23 376 659,75				
	Conseil - Expertise (dont audit des centres agréés)		IN02	1	23 987	9 465 374,27				
	Appui au SPE		IN03	1	12 256	4 056 015,76				
	FCA ingénierie		SI01 + SI99	2	1 999					
Total				1 548 804	636 219 342,94	976 596	375 583 006,32	56 252 382,72		
Dépenses totales de l'afpa										1 068 054 733,98
Total jours GTA de l'AFPA										2 526 390

Année	2008		Dépenses directes			Dépenses indirectes		Dépenses inéligibles au FSE					
	Domaine d'activités	Actions	Codification	Nombre d'occurrences	Nombre de jours annuel de référence	Montant annuel de référence	Montant annuel de référence						
Orientation	S2 - Services d'appui à la définition d'un parcours de formation Bilan de Compétence, bilan à mi carrière Evaluation des Compétences et Acquis Professionnels (ECCP et ECAIP) Autres actions d'orientation professionnelle	OR01	1	120 855	42 310 588,58	e	d	e					
		OR02	1	9 368	3 332 884,16								
		OR03	1	9 368	3 534 536,80								
		OR04	1	17 137	6 042 251,14								
		SO01 + SO99	2	36 100									
		FPXX	1 à 66	823 293	391 105 727,70								
		F01	1	37 853	11 870 092,41								
		F00	1	13 752	4 693 173,23								
		F0	1	18 934	8 096 096,34								
		FCA formation	2	38 814									
Certification	Titres et CCPICCS Instruction technique dossier VAE (ITV) Services d'accompagnement pour la VAE (SAVAE) Information et promotion sur la VAE (Prof. des acteurs) Préparation à la certification Autres prestations de certification	CO1	1 à 64	33 012	13 862 883,53	c	d	e					
		CO2	1	4 760	1 335 281,84								
		CO3	1	6 622	2 028 937,63								
		CO4	1	3 941	1 528 378,08								
		CO5	1	132									
		SC01 + SC99	2	8 737									
		AS3	1	9 590	3 405 601,77								
		AS4	1	21 178	7 778 001,14								
		AS5	1	3 829	2 351 288,04								
		AS6	1	12 225	3 651 643,91								
Accompagnement	S7 - accompagnement des transitions professionnelles FCA accompagnement Hébergement Restauration FCA hôtellerie	AS7	2	3 173		c	d	e					
		SA01 + SA99	1	18 743	29 736 954,03								
		H01	1	103 881	51 188 578,08								
		H02	2	4 767									
		SH01 + SH99	1	16 754	3 395 916,18								
		R01	1	14 733	3 011 112,23								
		R02	1	7 10	289 246,47								
		Z01	1	12 009	3 831 508,77								
		Z02	1	6 189	1 888 652,50								
		Z03	1	55 575	20 887 943,88								
Autres prestations	Missions déléguées Ingénierie du titre Conseil - Expertise (dont audit des centres agréés) Appui au SPE FCA ingénierie	IN01	1	28 024	6 896 211,81	c	d	e					
		IN02	1	11 723	4 023 143,43								
		IN03	1	1 781									
		SI01 + SI99	2	1 508 886	631 799 302,68								
		Total			1 508 886				631 799 302,68	928 883			
		Ingénierie, Conseil, Expertise											
		Dépenses totales de l'alpha								1 057 575 184,08			
		Total jours GTA de l'AFPFA								2 437 549			

Année		2009									
Domaine d'activités	Actions	Codification	Nombre d'occurrences	Dépenses directes		Dépenses indirectes		Dépenses inéligibles au FSE			
				Nombre de jour annuel de référence	Montant annuel de référence	Nombre de jours total non reportés à l'AFFPA (S139 dans GTA)	Montant annuel de référence	montants annuel de références			
				a	b	c	d	e			
Orientation	S2 - Service d'appui à la définition d'un parcours de formation	OR01	1	122 137	44 112 057,78						
	Bilan de Compétence, bilan à mi carrière	OR02	1	16 948	6 047 648,21						
	Evaluation des Compétences et Acquis Professionnels (ECCP et ECAP)	OR03	1	7 885	3 048 952,16						
	Autres actions d'orientation professionnelle	OR04	1	19 914	7 363 520,05						
Formation	FCA orientation	SO01 + SO99	2	40 866							
	Formation présentielle (hors PAE)	FPXX	1 856	870 483	412 811 912,10						
	Suivi de la PAE (présence en entreprise)	F01	1	34 849	12 042 011,31						
	FOAD (formation ouverte à distance)	FD00	1	13 344	4 574 741,27						
Certification	EAD (enseignement à distance)	F02	1	16 897	8 348 921,64						
	FCA formation	SF01 + SF99	2	59 158							
	Titres et CCP/CCS	CCXX + CPXX	1 854	33 550	14 594 085,08						
	Instruction technique dossier VAE (ITV)	C01	1	4 413	1 431 599,25						
Accompagnement	Service d'accompagnement pour la VAE (SA/VAE)	C02	1	7 697	2 419 844,74						
	Information et promotion sur la VAE (Prof. des acteurs)	C03	1	4 613	1 639 910,79						
	Préparation à la certification	C04	1								
	Autres prestations de certification	C05	1								
Hôtellerie	FCA certification	SC01 + SC99	2	11 343							
	S3 - suivi et soutien des bénéficiaires (suivi psycho-pédagogique)	AS3	1	9 401	3 286 843,98						
	S4 - accompagnement vers et dans l'emploi	AS4	1	16 721	5 355 426,61						
	S5 - accompagnement médical	AS5	1	1 382	2 021 465,09						
Autres prestations	S6 - accompagnement socio-éducatif	AS6	1	11 220	3 132 018,27						
	S7 - accompagnement des transitions professionnelles	AS7	1	2 319	840 396,97						
	FCA accompagnement	SA01 + SA99	2	4 360							
	Hébergement	H01	1	19 216	28 717 463,65						
Ingénierie, Conseil, Expertise	Restauration	H02	1	103 297	51 347 884,73						
	FCA hôtellerie	SH01 + SH99	2	6 248							
	Préparation des dossiers	R01	1	16 557	3 354 649,88						
	Etablissement de la paie	R02	1	13 581	2 850 671,45						
Ingénierie du titre	NSI	Z01	1	432	266 170,53						
	MAD	Z02	1	8 445	3 206 495,19						
	Missions déléguées	Z03	1	5 873	1 634 224,67						
	Ingénierie de titre	IN01	1	52 196	20 850 040,97						
Total	Conseil - Expertise (dont audit des centres agréés)	IN02	1	25 329	9 857 066,66						
	Appui au SPE	IN03	1	16 680	5 361 058,60						
	FCA ingénierie	SI01 + SI99	2	3 345							
				1 980 698	660 529 124,61	863 878	291 962 148,41	87 698 926,69			
				Dépenses totales de l'afpa		1 040 190 199,71					
				Total jours GTA de l'AFFPA		2 444 576					

NB- Les montants des dépenses directes et indirectes des tranches 2009 et 2010 ne peuvent être validés dans le cadre du contrôle de service fait qu'après vérification par sondage des pièces comptables disponibles

Année	2010										Dépenses indirectes	Dépenses indirectes au FSE
	Domaine d'activités	Actions	Codification	Nombre d'occurrences	Nombre de jour annuel de référence	Montant annuel de référence	Montant annuel de référence	Montant annuel de référence	Montant annuel de référence	Montant annuel de référence		
Orientation	S2 - Service d'appui à la définition d'un parcours de formation		OR01	1	33 699	12 295 443,30						
	Bilan de Compétence, bilan à mi carrière		OR02	1	9 980	4 279 743,10						
	Evaluation des Compétences et Acquis Professionnels (ECCP et ECAP)		OR03	1	5 813	2 364 167,66						
	Autres actions d'orientation professionnelle		OR04	1	16 144	6 018 664,22						
Formation	FCA orientation		SO01 + SO99	2	16 907							
	Formation présentielle (hors PAE)		FPXX	1 à 56	814 867	408 308 727,32						
	Suivi de la PAE (présence en entreprise)		F01	1	26 164	10 587 275,33						
	FOAD (formation ouverte à distance)		FD00	1	11 008	3 852 317,68						
	EAD (enseignement à distance)		F02	1	11 018	5 568 779,09						
	FCA formation		SF01 + SF99	2	75 413							
	Titres et CCP/CCS		CCXX + CPXX	1 à 54	21 976	14 233 555,33						
	Instruction technique dossier VAE (ITV)		C01	1	3 417	1 112 319,46						
	Service d'accompagnement pour la VAE (SAVAE)		C02	1	6 729	2 131 178,65						
	Information et promotion sur la VAE (Prof. des acteurs)		C03	1	3 955	1 474 613,62						
Certification	Préparation à la certification		C04	1								
	Autres prestations de certification		C05	1								
	FCA certification		SO01 + SO99	2	11 535							
	S3 - suivi et soutien des bénéficiaires (suivi psycho-pédagogique)		AS3	1	3 768	1 168 627,19						
	S4 - accompagnement vers et dans l'emploi		AS4	1	15 881	5 331 851,77						
Accompagnement	S5 - accompagnement médical		AS5	1	807	1 618 437,81						
	S6 - accompagnement socio-éducatif		AS6	1	9 556	2 858 503,95						
	S7 - accompagnement des transitions professionnelles		AS7	1	13 395	3 672 861,77						
	FCA accompagnement		SA01 + SA99	2	4 677							
	Hébergement		H01	1	17 757	28 283 094,08						
	Restauration		H02	1	90 086	47 503 534,14						
	FCA hôtellerie		SH01 + SH99	2	5 817							
Autres prestations	Préparation des dossiers		R01	1	16 472	3 236 695,29						
	Etablissement de la paie		R02	1	11 315	2 339 316,93						
	NSI		Z01	1	126	55 005,39						
	MAD		Z02	1	8 246	3 204 888,03						
	Missions déléguées		Z03	1	4 680	1 433 150,58						
	Ingénierie du titre		IND1	1	45 962	16 626 728,15						
	Conseil - Expertise (dont audit des centres agréés)		IND2	1	18 173	7 337 112,83						
	Appui au SPE		IND3	1	16 651	5 026 201,70						
	FCA ingénierie		SI01 + SI99	2	2 008							
			Total		1 354 003	601 922 794,36						
											284 365 886,34	99 492 474,06
											283 287 363,03	100 570 997,37
											788 510	
											Dépenses totales de l'aipa	985 781 154,76
											Total jours GTA de l'AIFPA	2 142 513

NB- Les montants des dépenses directes et indirectes des tranches 2009 et 2010 ne peuvent être validés dans le cadre du contrôle de service fait qu'après vérification par sondage des pièces comptables disponibles